

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 18 décembre 2019

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM.

Membres présents (9) : Mme AVENA, M. BERTHIER, M. BOURGUIGNAT, Mme GINDRE, M. JASPART, M. JORROT, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme TENENBAUM, Mme VIAN.

Membres excusés représentés (4) : M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme GAUTHIÉ (représentée par Mme GINDRE), Mme MIELLE (représentée par Mme LECOMTE LE GRAND), Mme HERVIEU (représentée par Mme AVENA).

Membres excusés (4) : Mme AKPINAR-ISTIQUAM, Mme MARTIN-GENDRE, M. FOUILLOT, Mme TROUWBORST.

Date de convocation : 11 décembre 2019.

Délibération n° : 37-2019

Objet : RESEDA - convention de partenariat

Le réseau démences Alzheimer de Bourgogne (RESEDA) est un réseau de santé financé par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Il a pour missions de soutenir la coordination des acteurs, la formation des professionnels, l'harmonisation des pratiques et d'intervenir en faveur de la sensibilisation du public.

Le CCAS, acteur du réseau, est particulièrement attentif aux problématiques liées aux Maladies Neuro-Evolutives (MNE). Il est déjà engagé dans l'accompagnement des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentées et de leur entourage, grâce, notamment au centre d'accueil de jour "Les Marronniers" qui prend en charge sur la journée les personnes malades et offre ainsi une formule de répit aux aidants.

Les maladies neuro-évolutives bouleversent la vie de la personne qui en est atteinte, mais elles ont aussi des répercussions directes et durables sur celle de son aidant le plus proche qui l'accompagne au quotidien. Diverses formules d'accompagnement existent en faveur de l'aidé ou de l'aidant.

La formule du "café" a l'intérêt de proposer un espace de parole, d'écoute et d'échange en faveur d'aidants confrontés à l'accompagnement d'un proche atteint d'une MNE.

Dans ce contexte, l'idée de créer un café des aidants, en partenariat avec le réseau RESEDA, est une proposition intéressante pour compléter des visites des musées et des cours de cuisine déjà proposés.

La présente convention a pour objet notamment de déterminer les modalités du partenariat et les conditions d'organisation et de mise en œuvre de l'intervention de chacune des parties.

C'est pourquoi les membres du conseil d'administration :

- valident le projet de convention et permettent ainsi au CCAS d'être un partenaire actif avec RESEDA dans les actions mises en place en faveur des publics concernés par les MNE ;
- autorisent le Président ou son représentant légal à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale et à signer la convention et tous les documents qui s'y rapportent.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Accusé de réception en préfecture
021-262101066-20191218-37-2019-DE
Date de télétransmission : 23/12/2019
Date de réception préfecture : 23/12/2019

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité